



Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS – 2.12

Retrait de l'association AMORCE

Le dix huitième jour du mois d'avril de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 12 présents



Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER,
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN

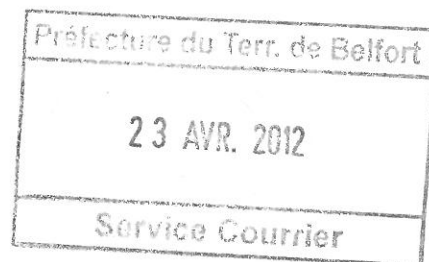
C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ
Pouvoir : M. Daniel KUNTZ à M. André HELLE

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU
Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





CS - 2.12

Retrait de l'association AMORCE

Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'adhésion à AMORCE (Association des Collectivités Territoriales pour les Réseaux de Chaleur et la Valorisation des Déchets) est effective depuis janvier 1998.

Il rappelle à ce propos les termes de la délibération n° 2.02 du 26 novembre 1997, et situe le contexte dans lequel cette adhésion est intervenue.

Il apparaît notamment que la phase de développement et d'évolution dans laquelle se trouvait alors le SERTRID nécessitait de pouvoir s'appuyer sur des retours d'expérience.

Aujourd'hui, et sans minimiser pour autant le rôle et l'influence d'AMORCE, notamment en terme de lobbying, nous constatons que notre adhésion n'emporte pas de retour particulier, dans la gestion des problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Au sein du réseau AMORCE constitué de près de 660 adhérents (210 professionnels et 450 collectivités), la voix du SERTRID n'est pas déterminante.

Le SERTRID ne bénéficie pas d'un retour spécifique en contrepartie de la cotisation de 1 445.20 € versée pour l'année 2012.

C'est pourquoi le Bureau, saisi de ce point lors de sa réunion du 15 février dernier, s'est montré favorable au retrait d'AMORCE à compter de 2013, dans un souci de maîtrise des coûts.

Ceci exposé,

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ENTERINE le retrait d'AMORCE à compter du 1^{er} janvier 2013.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 avril 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **23 AVR. 2012** conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le **23 AVR. 2012**



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Leouahdi Selim GUEMAZI